



Réunion Mairie / Parents d'élèves R. Guest du samedi 3 décembre 2022 à 10h30

Représentants Mairie :

- Mme Anne Fommarty (Maire Adjointe déléguée aux Affaires scolaires)
- Mme Marie-Agnès Marquis (Service Affaires scolaires)
- M. Laurent Montagnon (Directeur Général des Services)
- M. Lilian Soubranne (Maire Adjoint délégué aux Finances)

1) Evolution de la restauration scolaire

À compter du 1er novembre 2022, nouveau marché de restauration scolaire avec le même prestataire Sogeres :

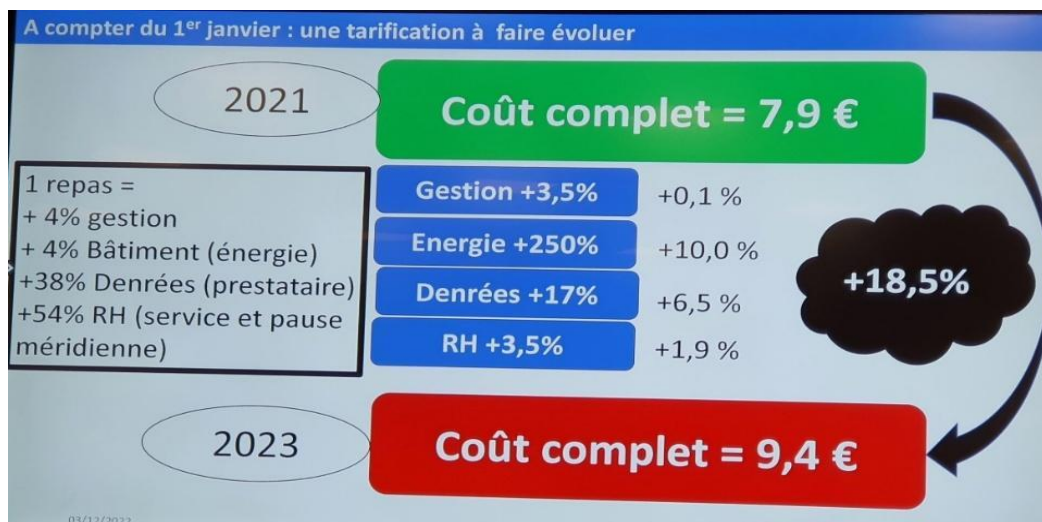
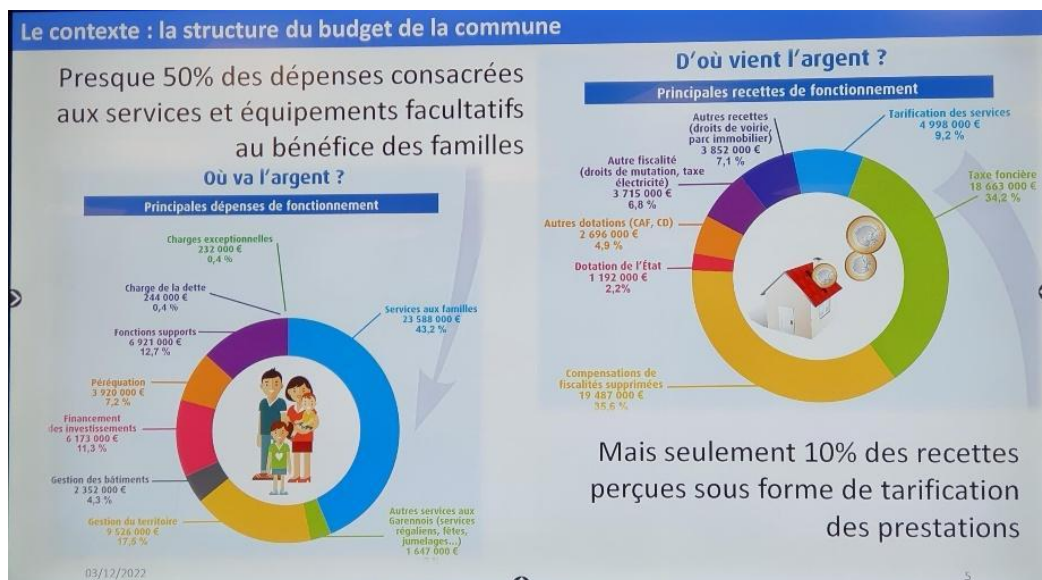
- Repas à 4 composantes en élémentaire pour lutter contre le gaspillage
- Suppression des serviettes en papier (réduction des déchets)
→ Fourniture par la commune d'une pochette avec un lot de 5 serviettes en tissu. Les parents devront marquer les serviettes au nom de leur enfant et ils devront les laver régulièrement.
- Augmentation de la part de produits bio, durables et de qualité (70% dont 40% de bio actuellement)
- Interdiction du plastique alimentaire :
 - Suppression des bouteilles d'eau : des gourdes ont été distribuées aux enfants des écoles Élémentaire l'année dernière pour toute la scolarité
 - Changement de conditionnement : à partir de 2023, les barquettes en fibre avec film plastique seront remplacées progressivement par des bacs en inox "gastro" et qui seront réutilisables
- Possibilité de fourniture du repas par les familles

À partir du 1er janvier 2023 :

- Évolution des modalités d'inscription : inscriptions depuis un peu plus de 2 ans sur internet. Inscription également possible via l'application mobile.
- Mise en place d'une majoration pour la fréquentation hors réservation :
 - Pénalité de 5€ par prestation et c'est cumulatif.
 - Les cas de force majeure seront étudiés au cas par cas.

- Possibilité de fournir une box pour le midi et/ou le goûter :
 - Inscription sur un mois d'affilée : possibilité d'inscrire son enfant sur le guichet numérique en cochant la case « box » pour un mois calendaire. Fonctionnement comme pour la cantine, inscription le ou les jours souhaités sur la semaine sans pouvoir mixer repas box et repas cantine ou goûter box et goûter école pour une question d'organisation.
 - Lunch-box non chauffé et non lavé.
 - Les couverts seront fournis.
 - La lunch-box doit être un repas équilibré. Idem pour le goûter.
- Mise en place des serviettes en tissu.

2) Evolution financière de la restauration





Réunion Mairie / Parents d'élèves R. Guest du samedi 3 décembre 2022 à 10h30

La nouvelle grille tarifaire sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023

A compter du 1^{er} janvier : une tarification à faire évoluer

Tarifs unitaires des activités périscolaires au 1er Janvier 2023

Tranche Quotient	Quotient mensuel	Pause méridienne (repas et encadrement)	Lunch Box	Goûter garderies maternelles	Garderies maternelles sans goûter	Goûter et/ou études ou navette sport	Etudes ou navettes sans goûter	Accueils de loisirs Modules découvertes (1/2 journée)	Accueils de loisirs après-midi sans goûter	Activités bien-être vendredi	Activités bien-être vendredi sans goûter	Accueils de loisirs vacances scolaires (1/2 journée)	Accueils de loisirs vacances scolaires après midi sans goûter
A	Moins de 172 €	2,3	1,43	1,60 €	1,40 €	2,95 €	2,48 €	2,20 €	2,03 €	1,60 €	1,40 €	2,20 €	2,03 €
B	de 173 à 206 €	2,95	1,83	1,60 €	1,40 €	2,95 €	2,48 €	2,40 €	2,21 €	1,60 €	1,40 €	2,20 €	2,03 €
C	207 à 300 €	3,35	2,08	1,60 €	1,40 €	2,95 €	2,48 €	2,60 €	2,40 €	1,60 €	1,40 €	2,20 €	2,03 €
D	301 à 400 €	3,65	2,26	1,60 €	1,40 €	2,95 €	2,48 €	2,70 €	2,49 €	1,60 €	1,40 €	2,20 €	2,03 €
E	401 à 500 €	3,8	2,36	1,69 €	1,48 €	3,16 €	2,66 €	3,06 €	2,82 €	1,69 €	1,48 €	2,20 €	2,03 €
F	501 à 600 €	3,94	2,44	1,69 €	1,48 €	3,16 €	2,66 €	3,16 €	2,91 €	1,69 €	1,48 €	2,20 €	2,03 €
G	601 à 750 €	4,08	2,53	1,69 €	1,48 €	3,16 €	2,66 €	3,27 €	3,01 €	1,69 €	1,48 €	2,20 €	2,03 €
H	751 à 900 €	4,27	2,65	1,69 €	1,48 €	3,27 €	2,75 €	3,37 €	3,11 €	1,69 €	1,48 €	2,20 €	2,03 €
I	901 à 1050 €	4,47	2,77	1,79 €	1,56 €	3,37 €	2,84 €	3,48 €	3,21 €	1,79 €	1,56 €	2,20 €	2,03 €
J	1051 à 1200 €	4,68	2,90	1,79 €	1,56 €	3,37 €	2,84 €	3,58 €	3,30 €	1,79 €	1,56 €	2,20 €	2,03 €
K	1201 à 1400 €	4,93	3,06	1,90 €	1,66 €	3,48 €	2,93 €	3,79 €	3,49 €	1,90 €	1,66 €	2,20 €	2,03 €
L	1401 à 1600 €	5,22	3,24	1,90 €	1,66 €	3,58 €	3,01 €	3,95 €	3,64 €	1,90 €	1,66 €	2,20 €	2,03 €
M	1601 à 1800 €	5,5	3,41	1,90 €	1,66 €	3,58 €	3,01 €	4,16 €	3,83 €	1,90 €	1,66 €	2,20 €	2,03 €
N	1801 à 2000 €	5,78	3,58	2,00 €	1,74 €	3,69 €	3,10 €	4,37 €	4,03 €	2,00 €	1,74 €	2,20 €	2,03 €
O	2001 à 2300 €	5,99	3,71	2,07 €	1,81 €	3,86 €	3,25 €	4,65 €	4,28 €	2,07 €	1,81 €	2,20 €	2,03 €
P	2301 à 2600 €	6,15	3,81	2,19 €	1,91 €	4,03 €	3,39 €	5,03 €	4,63 €	2,19 €	1,91 €	2,20 €	2,03 €
Q	2601 à 3000 €	6,27	3,89	2,20 €	1,92 €	4,04 €	3,40 €	5,36 €	4,94 €	2,20 €	1,92 €	2,20 €	2,03 €
R	à partir de 3001 €	6,54	4,05	2,31 €	2,01 €	4,26 €	3,58 €	5,84 €	5,38 €	2,31 €	2,01 €	2,20 €	2,03 €
S	Hors QF	8,2	5,08	3,25 €	2,83 €	5,30 €	4,46 €	7,40 €	6,81 €	3,20 €	2,79 €	4,22 €	2,03 €

03/12/2022 Encadrement des enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire pendant le temps des repas (à l'unité) : 1,69 € - Hors QF : 3,20 € 14

Toutes les nouvelles informations, dont la nouvelle tarification, vont faire l'objet d'un mail de la mairie envoyé à toutes les familles.